REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COOPERATION CAMEROUN - BANQUE MONDIALE

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DANS LE SECTEUR MINIER



REPUBLIC OF CAMEROON Paece –Work - Fatherland

CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

THE MINING SECTOR CAPACITY
BUILDING PROJECT

Décision N° OO 1 / 2019/PRECASEM du 0 1 JUIL 2019

Constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés Auprès du Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier (PRECASEM)

LE COORDONNATEUR DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE SECTEUR MINIER

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

Vu le décret n°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n2012/432 du 1^{er} octobre 2012 portant Organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique;

Vu l'Arrêté n°001388A/MINMIDT du 03 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM);

Vu l'Arrêté n°002/A/MINMAP du 10 septembre 2012 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM);

Vu l'Arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant les indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-Commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

Vu la Décision n°000424/D/MINMIDT du 24 septembre 2012 Portant organisation et fonctionnement du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM) ;

Vu la Décision n°00000437/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 Portant nomination de Présidents des Commissions Spéciales de Passation des Marchés auprès de certains Programmes de la Republique *

Presidents of the Republic

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE: COURRIER REQUISE. TO BURECIOT OF SOUR AS L

<u>Article 1^{er}</u> – La composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM) est pour compter de la date de signature constatée ainsi qu'il suit :

MINISTERE DES BANGRES PUBLICS

Ministry of Public Coeffacts

20119

Président: Monsieur NGOUANG Jean Jacques

Membres:

- Monsieur FRU NGANG : Représentant du Ministère chargé des marchés publics

- Monsieur ABDOU MAHAMA: Représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

Madame MENDO ME JAM Epse ZOLLO: Représentant du Ministère chargé des

finances

- Monsieur DJIOGUE TIOMELA Landry: Représentant du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire

- Madame AVEBE Christiane: Représentant du Projet de Renforcement des

Capacités du Secteur Minier (PRECASEM)

Secrétaire: Monsieur EMEGUIDE Jean Jacques

Article 2 – 1/ Le Président et les membres visés à l'article 1 er ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

2/ Toutefois, il peut être mis fin à leur mandat à tout moment en cas de manquement avéré.

<u>Article 3</u> – les intéressés perçoivent une indemnité de session dont les montants sont fixés par l'arrêté conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 susvisé.

Article 4 – La présente décision sera enregistrée, publiée partout où besoin sera. /.

Ampliations:

- MINMAP
- MINMIDT
- ARMP
- Chrono/archives



1